



Marché de Prestations intellectuelles
Etudes, animation et coordination pour la révision générale du schéma directeur valant SCOT

Acte d'engagement

Maître de l'Ouvrage :
Syndicat Mixte BUCOPA

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC QUI PASSE LE MARCHE

Pouvoir adjudicateur :

Syndicat Mixte BUCOPA
143 rue du Château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Représenté par

Madame la Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA

Objet : Études, animation et coordination pour la révision générale du Schéma Directeur valant SCOT du territoire Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain (BUCOPA)

Montant T.T.C. :

.....

Imputation :

Budget du Syndicat Mixte BUCOPA, section d'investissement.

Mois d'établissement des prix :

Mars 2013

Type de marché :

Marché à procédure adaptée (inférieur à 200 000 € H.T.) passé en vertu de l'article 28 du code des marchés publics.

Personnes habilitées à donner les renseignements (prévues à l'article 108 du Code des Marchés Publics)

Madame la Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA

Ordonnateur :

Madame la Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA

Comptable assignataire des paiements :

Trésorerie de Lagnieu

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

2.1. Cadre à remplir si le contractant est une entreprise individuelle

Je soussigné (prénom et nom)

Agissant en mon nom personnel

domicilié à :

téléphone :

n° d'identification SIRET :

n° d'inscription au registre du commerce :

code d'activité économique principale :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières ainsi que des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières et de ses annexes,

Après avoir produit les documents, déclarations, attestations, visés à l'article 45 du Code des Marchés Publics,

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les études dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

2.2. Cadre à remplir si le contractant est une société ou un groupement d'intérêt économique

Je soussigné (prénom et nom)

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société)

au capital de

ayant son siège social à

inscrite au registre du commerce sous le n°

à la nomenclature des activités établie par l'INSEE sous le n°

et ayant pour code d'activité économique principale :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières ainsi que des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières et de ses annexes,

Après avoir produit les documents, déclarations, attestations, visés à l'article 45 du Code des Marchés Publics,

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les études dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

2.3. Cadre à remplir si le contractant est un groupement momentané d'entreprises solidaire ou conjoint :

[Nota Bene : chaque membre du groupement doit compléter un des cadres ci-dessous en utilisant : soit les rubriques définies au cadre du 2.1 ci-dessus si l'entreprise est une entreprise individuelle, soit les rubriques définies au cadre du 2.2 ci-dessus si l'entreprise est une société ou un groupement d'intérêt économique. Si le groupement comprend plus de 4 cotraitants, le contractant peut rajouter des cadres sur le même modèle que ceux situés dans le présent article]

Nous soussignés,
Cotraitant 1 :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cotraitant 2 :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cotraitant 3 :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières ainsi que des documents qui y sont mentionnés,
Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières et de ses annexes,
Après avoir produit les documents, déclarations, attestations, visés à l'article 45 du Code des Marchés Publics,
Nous engageons, sans réserve, en tant que co-traitants groupés solidaires, représentés par
..... , mandataire unique du groupement, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les études dans les conditions ci-après définies.
L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3 : PRIX DU MARCHE

Syndicat Mixte BUCOPA

L'ensemble des prestations correspondant au présent marché

Montant hors T.V.A. :Euros (en chiffre)

TVA au taux de%, soitEuros (en chiffre)

Montant TVA incluseEuros (en lettres)

Le prix est décomposé selon les 5 parties techniques de réalisation de la prestation de la façon suivante :

Partie N°	Intitulé	Montant HT	TVA	Montant TTC
1	Réalisation du Diagnostic et de l'état initial de l'Environnement			
2	Définition et rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)			
3	Débat d'orientation et définition du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)			
4	Arrêt du projet / Enquête publique			
5	Mise en forme du dossier pour approbation			

ARTICLE 4 : DELAIS D'EXECUTION

Le délai total d'exécution de la prestation est de :

Les délais d'exécution de chacune des 5 parties techniques sont les suivants :

Partie N°	Intitulé	Délai (mois et jours)
1	Réalisation du Diagnostic et de l'état initial de l'Environnement	
2	Définition et rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	
3	Débat d'orientation et définition du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)	
4	Arrêt du projet / Enquête publique	
5	Mise en forme du dossier pour approbation	

ARTICLE 5 : PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées aux articles 6 à 7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de :

Numéro de compte :

Établissement :

Adresse :

Joindre R.I.B.

ARTICLE 6 : CONSTITUTION DE L'EQUIPE

Le chargé d'études, chef de projet est (nom, prénom)

Les autres membres de l'équipe d'études sont

.....
.....
.....
.....
.....
.....

A le n ,

Pour le titulaire,

Accepté pour valoir marché

A Chazey-sur-Ain , le ,

Pour la collectivité,

La personne responsable du marché,